

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la
réunion : 5

SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2023

Date de convocation :
13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-sept heures trente, réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 5

MM. Christian GIRARDI, Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Claudette PICARD, Dominique REAU

Étaient absents : 4

MM. Marie-Thérèse LIPIN, Brigitte LEVEUR, Danièle POLONI, Annick PAPON

Objet de la
délibération

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social- Daniela RIBEIRO DOS SANTOS - Stagiaire BTS ESF.

**Finance-
Comptabilité**

**-
Débat
d'Orientation
Budgétaire**

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

En vertu de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 qui précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus. »

Monsieur le Président propose à l'assemblée de tenir le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) préalable au vote des budgets primitifs 2022 du CCAS.

La délibération prend acte de la tenue du DOB et fait également l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président présente à cet effet le Rapport d'Orientation Budgétaire destiné à éclairer le vote des élus.

Publié le

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.
- ADOPTE le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du rapport ci-annexé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que
dessus,

Pour copie conforme,

Le président,
Christophe BILARDI

